



Comité syndical

DU 10 OCTOBRE 2023

COMPTE RENDU

COMPTE RENDU DU COMITE DU 11 JUILLET 2023

Nombre de membres

NOMBRE DE MEMBRES :

Le Comité syndical du Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique, légalement convoqué par son Président le 4 octobre 2023, s'est assemblé au siège de Plaine Commune le 10 octobre 2023 à 11h45 sous la présidence de M. MONNET Laurent,

Secrétaire : Madame PONTHER Eugénie

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

- Membres titulaires :

Monsieur MONNET Laurent, Président, Monsieur LE BRIS Pascal, Madame CLARIN Marie-Line, Madame PONTHER Eugénie, Monsieur LESCURIER Eric, Monsieur BOURQUIN Jean-Marc.

- Membres suppléants :

Madame BENSALAM OULD AMARA Samia, représentante de Monsieur MOKRANE Antoine, Monsieur PIERCY Christophe, représentant de Madame GROSBOIS Nadège, Monsieur MAIZA Rachid, représentant de Monsieur POUX Gilles, Monsieur PETROSE Franck, représentant de Monsieur CARRE Dominique, Monsieur DIAKITE Dian, représentant de Madame MARMIGNON Danielle, Monsieur AHAMED Abdou, représentant de Madame DEBAILLE Clémence, Monsieur TRIGORY Christian, représentant de Monsieur DELACROIX Adrien, Monsieur LEROY Hervé suppléant de Madame PONTHER Eugénie ne prend pas part au vote.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur MOKRANE Antoine, Madame GROSBOIS Nadège, Monsieur MEURA Benjamin, Monsieur POUX Gilles, Madame DELBOSQ Séverine, Monsieur DEFREL Mathieu, Monsieur ZEGGAR Abdelkarim, Monsieur CARRE Dominique, Madame BOUZIDI Zakia, Madame MARMIGNON Danielle, Madame DEBAILLE Clémence, Monsieur DELACROIX Adrien, Monsieur BORIE Hervé, Monsieur ROUGIER Olivier, Monsieur HANOTIN Mathieu

Préalablement à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Comité procède à l'élection de son secrétaire de séance.

Madame PONTHER Eugénie est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Comité (article L. 2121-15 du CGCT).

- approuve le PV du Comité du 11 juillet 2023 ;
- prend acte du compte-rendu des activités du Président.

DELIBERATION N°1A
DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE
« RESEAU NORD »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Adopte la décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2023.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES		
Libellés	BP 2023	DM N°1
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	0,00	+ 200 000,00
2131 - Bâtiments	0,00	+ 200 000,00
Chapitre 23 – Immobilisation en cours	13 100 000,00	(-) 200 000,00
2315 – installations, matériel et outillage techniques	13 100 000,00	(-) 200 000,00

DELIBERATION N°1B
DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE
« RESEAU NORD »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Adopte la décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2023.

SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES		
Libellés	BP 2023	DM N°1
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0,00	+ 31 000,00
627 – Services bancaires et assimilés	0,00	+ 31 000,00

SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES		
Libellés	BP 2023	DM N°1
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	0,00	+ 15 900,00
7711 – Dédits et pénalités perçus	0,00	+ 15 900,00
Chapitre 74 – Subvention d'exploitation	0,00	15 100,00
74 – Subvention d'exploitation	0,00	15 100,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES		
Libellés	BP 2023	DM N°1
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	300 000,00	+ 2 710 000,00
2111 – Terrains nus	300 000,00	+ 110 000,00
2131 - Bâtiments	0,00	+ 2 600 000,00
Chapitre 23 – Immobilisation en cours	13 900 000,00	(-) 2 710 000,00
2315 – installations, matériel et outillage techniques	13 900 000,00	(-) 2 710 000,00

DELIBERATION N°1C
DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE « ZAC
CANAL »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Adopte la décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2023.

SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES		
Libellés	BP 2023	DM N°1
Chapitre 011 - Charges à caractère général	340 000,00	+ 70 000,00
6061 – Fournitures non stockables	295 000,00	+ 70 000,00

SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES		
Libellés	BP 2023	DM N°1
Chapitre 74 – Subvention d'exploitation	150 000,00	+ 70 000,00
74 – Subvention d'exploitation	150 000,00	+ 70 000,00

DELIBERATION N°2

APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT DE SERVICE DU RESEAU DE CHALEUR DE LA VILLE DE LA COURNEUVE

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1

Approuve les termes du nouveau règlement de service du réseau de chaleur de la ville de La Courneuve qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 2

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les polices d'abonnement avec les Abonnés.

DELIBERATION N°3A
PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE BERIM
MARCHE 2022-17 « MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX
DE CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR A EPINAY-SUR-
SEINE, PIERREFITTE-SUR-SEINE & VILLETANEUSE – PHASE 1

»

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1 :

Approuve le protocole transactionnel du Marché 2022-17 « Maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'un réseau de chaleur à Epinay-Sur-Seine, Pierrefitte-Sur-Seine et Villetaneuse-Phase 1 ».

ARTICLE 2 :

Autorise le Président ou son représentant à signer le protocole transactionnel avec le BERIM.

DELIBERATION N°3B
PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE BERIM
MARCHE 2022-21 « MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX
DE CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR A EPINAY-SUR-
SEINE, PIERREFITTE-SUR-SEINE & VILLETANEUSE – PHASE 2

»

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1 :

Approuve le protocole transactionnel du Marché 2022-21 « Maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'un réseau de chaleur à Epinay-Sur-Seine, Pierrefitte-Sur-Seine et Villetaneuse-Phase 2 ».

ARTICLE 2 :

Autorise le Président ou son représentant à signer le protocole transactionnel avec le BERIM.

DELIBERATION N°4

APPROBATION D'UN AVENANT N°6 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR CONCLU AVEC LA SOCIETE PLAINE COMMUNE ENERGIE

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1

Approuve l'avenant n°6 à la convention de Délégation de Service Public (DSP) de production et de distribution de chaleur conclu avec la société Plaine Commune Energie ayant pour objet :

- les modalités de verdissement du mix énergétique du réseau de chaleur ainsi que l'engagement du Délégué sur le taux d'EnR&R,
- le plan de développement du réseau de chaleur sur les années 2023 à 2031,
- les conditions de réalisation des travaux de raccordement de la ZAC Saulnier et de récupération de chaleur sur Datacenter,
- l'évolution des conditions financières du service, notamment l'adaptation des tarifs pour tenir compte des nouveaux investissements portés par le Délégué et des différentes phases induites,
- la mise en place d'une stratégie d'achat des énergies et du CO₂, en concertation avec le SMIREC,
- la modification des conditions financières applicables à l'activité complémentaire de production et distribution de froid, notamment la date de valeur des tarifs et leur indexation,
- l'évolution des conditions techniques et financières applicables à l'activité complémentaire de production et distribution de froid à destination des abonnés spécifiques de type logement du quartier Pleyel,
- l'accord et les conditions pour un export d'énergie calorifique vers d'une part un point de livraison alimentant des bâtiments situés sur le territoire de La Courneuve et d'autre part un point de livraison alimentant un projet de construction d'un bâtiment du Ministère de l'Intérieur situé sur le territoire de Saint-Ouen-sur-Seine, tous deux situés hors périmètre de la Convention, jusqu'au terme de la Convention,
- la modification du périmètre de la Convention en application de l'article 5.5 de la Convention, permettant d'une part de raccorder au réseau la ZAC Canal à Aubervilliers et ajustant d'autre part le retrait du secteur Vallès située sur la commune de Pierrefitte-sur-Seine.

ARTICLE 2

Au regard des modifications introduites par le présent avenant, le Règlement de Service et la Police d'Abonnement sont mis à jour.

ARTICLE 3

Autorise Monsieur Le Président ou son représentant à signer l'avenant n°6 à la convention de Délégation de Service Public de production et de distribution de chaleur conclu avec la société Plaine Commune Energie, ainsi que tout acte y afférent.

DELIBERATION N°5 RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DU SMIREC

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1

Prend acte du rapport d'activités 2022 du SMIREC.

ARTICLE 2

Dit qu'il sera notifié aux Maires des communes de La Courneuve, Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Stains, L'île-Saint-Denis, Aubervilliers, Epinay-Sur-Seine et Villetaneuse ainsi qu'aux Présidents des OPH de Plaine Commune Habitat, de Seine-Saint-Denis-Habitat et de l'EPT Plaine Commune.

DELIBERATION N°6

RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Prend acte du rapport d'activités 2022 du délégataire du service public de production et de distribution de chaleur.